



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2025-070

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize septembre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Carmen FERNAGUT et Fabien MICHEL.

Excusés : Aude ABIME représentée par Hugues MARTIN
Christian CHILLI représenté par Julie LUCCIONI

Absentes : Nadine MARION, Virginie MICHEL et Claire CANDELA.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 08 Nombre de Suffrages exprimés : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

MUSEE DES ECRITURES : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER DRACENIE / PAYS DE FAYENCE – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025-039 du 03 juin 2025, le Conseil Municipal a sollicité une subvention dans le cadre du programme LEADER Dracénie / Pays de Fayence afin de financer le poste d'assistant de conservation du patrimoine du futur musée des Ecritures sur une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025-051 du 03 juin 2025, le Conseil Municipal a décidé de créer un emploi non permanent d'assistant de conservation à temps complet sur tous les grades du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce poste devra gérer :

- dans un premier temps la rénovation du bâtiment, la création du musée, la constitution et le traitement d'une collection,
- dans un deuxième temps la préparation des animations comme les « journées des écritures », les ateliers pédagogiques, l'évolution de la collection du musée, les résidences d'artistes, les ateliers de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que l'ouverture du musée étant prévue pour le mois de mars 2026, l'assistant de conservation est attendu pour le dernier trimestre 2025 afin de préparer l'ouverture et le lancement des animations.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du programme LEADER a été déposée le 10 juin 2025 et par conséquent toutes les dépenses réalisées à compter de ce jour sont éligibles.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional SUD ne cofinancera pas le projet dans le programme LEADER.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la commune peut intervenir en tant que financeur public en prenant en charge 36% des dépenses éligibles (20% d'autofinancement obligatoire + 16% de contrepartie nationale)

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement ci-dessous :

Montant estimatif des dépenses éligibles : 132 577.50€

Financement :

Subvention programme FEADER : 84 849.60€ soit 64%

Contrepartie nationale prise en charge par la commune : 21 212.40€ soit 16%

Autofinancement de la commune : 26 515.50€ soit 20%

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement de l'opération,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits aux budgets concernés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

